



**Mesdames et Messieurs  
Les Président(e)s de ligues**

Lyon, le 26 Novembre 2018

Objet : Modification des modalités de validation des grades Dans.

Mesdames et Messieurs les Présidents de ligues,

Suite à la réunion de la CSDGE qui s'est tenue le vendredi 23 novembre 2018, je vous informe des principales modifications concernant les modalités de délivrance des grades Dans :

1-Les 7 épreuves sont juste regroupées en 3 modules :

Module A : Poomsé et Kibons.

Module B : Théorie.

Module C : Hoshinsoul, Kyeurougui et Han Bon kyeurougui

2-Chaque candidat passe pour chaque module devant un jury différent.

3-Les jurys sont composés dorénavant de deux personnes.

4-Pour valider son grade, le candidat doit valider les 3 modules.

5-En cas d'échec au grade, le candidat conserve le ou les module(s) dans lequel(s) il a obtenu la moyenne.

Ces nouvelles mesures s'appliquent dès cette saison (2018-2019) à partir du 01 février 2019. Je vous informe également que les ligues qui le souhaitent, seront accompagnées par les services fédéraux pour permettre la meilleure des mises en œuvre de cette nouvelle organisation.

Convaincus que ces évolutions permettront à tous de progresser et d'homogénéiser les pratiques de tous nos licencié(e)s, Recevez, Mesdames et Messieurs les Présidents de ligues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Denis ODJO  
Président de la CSDGE**